

Fustier

de



affiche de Géo Fustier (1892-1982)

Services généalogiques

Yvonne Hausheer

Verenastrasse 6

8038 Zürich

www.myswisspast.ch

15 février 2017

contenu

Petite histoire de la ville de Genève.....	3
Sur le nom Fustier.....	4
Les Fustiers de Genève.....	4
Un enfant exposé.....	4
La descendance.....	4
Liste de descendance.....	5
Annexe.....	8

Abbreviations

AEG	Archive de l'État de Genève
ECG	Etat civile de Genève
JDG	Le Journal de Genève

Petite histoire de la ville de Genève¹

La commune Genève est chef-lieu du canton du même nom, s'étendant à l'extrémité sud-ouest du lac Léman, sur les deux rives du Rhône. La vieille ville - ou ville haute - est située sur une colline qui constitua dès la préhistoire un refuge naturel, protégé par le lac, le Rhône et l'Arve et des fossés à l'est.

La ville s'étendra au XIX^e siècle, après la démolition des fortifications entre 1850 et 1880. Créée administrativement en 1842, la commune ou Ville de Genève fusionne avec les communes suburbaines des Eaux-Vives, du Petit-Saconnex et de Plainpalais en 1930. 51 avant J.-C. *Genua* (selon César), puis *Genava*, *Civitas Genvensium* (*Notitia Galliarum*). *Oppidum* allobroge, *vicus* puis *civitas* romains, capitale burgonde, ville franque, cité du comté de Genève, cité épiscopale (franchises en 1387), siège des autorités de la Seigneurie et République de Genève de 1534 à 1798, chef-lieu, puis préfecture du département du Léman de 1798 à 1813, enfin siège des autorités communales et cantonales et de nombreuses organisations internationales (Croix-Rouge, Société des Nations, siège européen de l'Organisation des Nations unies et organismes affiliés, Conseil œcuménique des Eglises). Genève accueille de nombreuses institutions culturelles, publiques ou privées (université, musées, bibliothèques), est le centre régional transfrontalier dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la culture et des transports et son activité économique relève essentiellement du secteur tertiaire, entre autres des banques. Lieu de naissance du calvinisme ("Rome protestante"), ville du Refuge huguenot au XVI^e siècle et XVII^e siècle, Genève se caractérise depuis le XIX^e siècle par son cosmopolitisme.



1 Source : Dictionnaire Historique de la Suisse

Sur le nom Fustier

En France, ce nom de famille est commun dans les régions de l'Ardèche et Puy-de-Dôme. Selon le répertoire des noms de familles suisse, les représentants de la famille Fustier sont citoyennes et citoyens uniquement de la ville de Genève.

Les Fustiers de Genève

Le coup d'œil dans le répertoire des noms de familles suisse nous trahit non seulement que [Genève](#) est le seul lieu d'origine des Fustiers, mais aussi, qu'il n'y existait pas avant du 19e siècle : Cela laisse supposer que tous les Fustiers de Genève dérivent du même ancêtre.

Un enfant exposé

Les résultats de l'investigation confirment cette hypothèse. En fait, toutes les personnes avec des aïeux nommés Fustier ayant Genève comme lieu d'origine avant les années 1950, sont les descendants de **Louis Fustier**. Celui était donné la citoyenneté de Genève en 1825, selon l'acte de naissance enfant trouvé et enregistré à la commune de Genève le 8 décembre 1825.

La descendance

La liste de progéniture suivante commence par les parents adoptifs de cet enfant trouvé, Jean-Louis Fustier et Marie Grotelly, cultivateurs à [Lancy](#) (Genève). Elle montrera que non seulement le début de ce lignage était extraordinaire. Les vies de la descendance de cet enfant exposé étaient tout autre que calme et paisible. Entre eux, vous trouverez des évènements très tragiques expliquant pourquoi nombreux des enfants Fustiers sont agrandis dans l'orphelinat de Pinchat localisé à [Carouge](#), aujourd'hui un quartier de la ville de Genève. Malgré tout, à partir des années 1920, un d'eux attirait l'attention du public avec ses œuvres de beaux-arts. C'est Georges Albert Fustier alias **Géo Fustier (1892-1982)**.

Liste de descendance

I. **Jean Louis FUSTIER**, cultivateur à Lancy.

Il s'est uni avec **Marie GROTELLY**, cultivatrice, d'où

II. **Louis FUSTIER**², enfant trouvé, agriculteur, né avant le 7 décembre 1825, décédé à Divonne-les-Bains (Ain) le 9 octobre 1897, à l'âge de 71 ans au moins. Nationalité reconnue à Genève le 8 décembre 1825.³

Louis s'est marié, à l'âge de 24 ans au moins, le 29 décembre 1849 à Plainpailais avec

Mariette MUSY, agricultrice, fille de Jean-Louis et Marie GROSFILLIER, née à Divonne-les-Bains (Ain) le 18 octobre 1822, y décédée le 12 mars 1883, à l'âge de 60 ans, d'où:

1) **Jacques-Antoine FUSTIER**, né à Genève le 18 juillet 1850.⁴

2) **Joseph FUSTIER**, jardinier, né à Genève le 10 septembre 1852.⁵et⁶

3) **Louis FUSTIER**, né le 31 décembre 1854. *Qui suit en III.*

4) **Antoinette FUSTIER**, née à Genève le 1er août 1865, blanchisseuse.

Elle s'est mariée, à l'âge de vingt-quatre ans, le 30 janvier 1890 à Divonne-les-Bains (Ain) avec

Maurice Gaité BADEL, journalier, fils de Claude et Anne Annette CHOFFET, né à Bellegarde-sur-Valserine le 27 décembre 1857, d'où⁷:

a) **Maurice Gaité BADEL**, né le 24 avril 1890, décédé à Divonne-les-Bains (Ain) le 29 avril 1914, à l'âge de 24 ans.

b) **Robert Auguste BADEL**, né le 27 août 1894, décédé le 1er octobre 1958, à l'âge de 64 ans.

c) **Edith Eléonore BADEL**, née le 27 août 1894, décédée le 7 décembre 1963, à l'âge de 69 ans.

2 ECG : acte de naissance, N° 579

3 Origine: Genève (Ville). Il est donc l'ancêtre commun des Fustiers d'origine Genève (Ville).

4 ECG :acte de naissance, N° 345, p.87

5 ECG : acte de naissance, N° 546

6 JDG de 14 septembre 1852, avis de naissance

7 Informations sur la famille Bradel ajouté par AEG

III. **Louis FUSTIER**,⁸ jardinier, né au Petit-Saconnex le 31 décembre 1854.^{9 10}

Il s'est uni avec **Marie CHEVALLIER**, cuisinière, fille de Joseph (décédé en 1868) et Péronne CHAPPAZ (décédée en 1884¹¹), née à Reignier (Haute-Savoie) le 24 février 1851, décédée Genève le 26 mars 1894¹², à l'âge de 43 ans, d'où:

- 1) **Louis Héribert FUSTIER**¹³, tuilier, manœuvre,^{14 15} employé C.G.T.E, né à Plainpalais le 4 mars 1881, décédé à Genève le 17 juillet 1938, à l'âge de 57 ans.¹⁶ Il s'est marié, à l'âge de 20 ans, le 9 octobre 1901 à Genève avec **Eugénie Anastasie DUBY**, marchande de légumes, fille de Jean-Claude (né 1826, décédé 1895), maître cordonnier négociant en drap, et Eugénie Jeannette BOUCLIER (née 1846), née à La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie) le 15 octobre 1878, décédée à Plainpalais le 15 avril ma 1908, à l'âge de 29 ans.

Après environ cinq ans et onze mois de veuvage, Louis Héribert s'est marié une seconde fois, à l'âge de 33 ans, le 28 mars 1914 avec

Hortense CHENEVAL, fille de Jules et Louise Françoise OLTRAMARE, née en 1871, décédée à Genève le 9 janvier 1942, à l'âge de 71 ans.¹⁷

Il eut de ces unions:

Du premier lit:

- a) **Anaïs Henriette FUSTIER**, née à Genève le 25 octobre 1901,¹⁸ décédée à Plainpalais le 11 août 1902, à l'âge de neuf mois.
- b) **Charles Henri FUSTIER**, né à Genève le 9 octobre 1902, y décédé le 7 janvier 1903, à l'âge de trois mois.
- c) **Louise Anaïs Henriette FUSTIER**,¹⁹ éducatrice, née à Yvoire (Haute-Savoie) le 9 novembre 1903, décédée à Prades le 3 janvier 1988, à l'âge de 84 ans.

8 Début mars 1894, dans un accès de délire alcoolique, il tire un coup de fusil sur sa femme (balle entrée par la joue et ressortie par la nuque). Elle meurt 15 jours après. Lisez les articles dans JDG dans l'annexe.

9 JDG de 24 juin 1894, jugement : Il est condamné à huit ans de prison par la Cour d'Assises.

10 JDG de janvier 1902, décision du Grand conseil concernant la libération de Louis Fustier.

11 JDG de 19 mars 1884, avis de décès

12 JDG de 27 mars 1894, avis de décès

13 Louis Fustier, déjà condamné de nombreuses fois pour outrages aux agents, est arrêté en août 1927 par la police pour rébellion. Dossier Tuteur général 836. 28 janvier 1938 au 19 juillet 1938. Inculpé pour vol en mars 1935 devant le jury correctionnel.

14 JDG de 24 août 1927, p.10. Louis Fustier est arrêté pour rébellion par la police.

15 JDG de 26 août 1927, p. 5. Louis Fustier est condamné à prison de six jours sans sursis pour outrages aux agents, rébellion et avoir menacé les gendarmes.

16 AEG 1985 va 22 3/210

17 AEG 1985 va 22 3/210

18 JDG dle 12 novembre 1901, avis de naissance

19 AEG : Rentre à Genève le 11 mars 1921, demande d'origine de l'Hospice général (AEG Registre d'origine n° 25 p. 292). Orphelinat de Pinchat. Voir la généalogie des enfants de Jean PARES et Clotilde GARRIGO et la biographie par Gérard Bonet parue dans le Nouveau Dictionnaire de Biographies Roussillonnaises- 1789-2011 – Tome 1 – page 576

- d) **André Léon FUSTIER**,²⁰ apprentissage comme peintre en lettre,²¹ peintre d'enseigne, né à Genève le 11 mai 1905, y décédé le 22 juillet 1950, à l'âge de 45 ans.
- e) **Louis Adrien FUSTIER**, manoeuvre au cimetière de la Ville, né à Genève le 17 mai 1906, y décédé le 9 juin 1970, à l'âge de 64 ans.²²
- f) **Hélène Jeanne FUSTIER**, née à Genève le 25 mai 1907, décédée à Genève le 28 juillet 1907,²³ à l'âge de deux mois.

2) **Marie Léonore FUSTIER**, née à Plainpalais le 21 mars 1882.

3) **Georges Albert (Géo) FUSTIER**, artiste peintre, graveur, architecte d'intérieur,²⁴ né à Plainpalais le 30 septembre 1892, décédé à Plan-les-Ouates (Genève) le 1er décembre 1982, à l'âge de 90 ans.²⁵

Il s'est marié, à l'âge de 26 ans, le 7 août 1919 à Plainpalais avec

Natalie ZOTTO²⁶, pelletière, fille de Santé et Léonilda TIBALDO, née à Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône) le 24 décembre 1894, décédée à Plainpalais le 5 mai 1921, à l'âge de 26 ans.²⁷

Après environ dix-sept ans et onze mois de veuvage, Georges Albert s'est marié une seconde fois, à l'âge de quarante-six ans, le 20 avril 1939 à Genève avec

Stéphanie Louise HEYMANN ou HEIMANN, fille d'Arnold Hermann et Stefanie VOGTLE, née le 24 juin 1910, décédée à Veyrier (Genève) le 7 février 2000, à l'âge de 89 ans.

Il eut de ces unions :

Du second lit:

a) **Claude Percival FUSTIER**, né à Genève le 3 août 1939, décédé à Carouge (Genève) le 22 octobre 1967, à l'âge de 28 ans.²⁸

20 AEG : Suivi par l'Enfance abandonnée. En février 1936, retrouvé inanimé abandonné au bord de la route, victime d'un accident d'automobile à Moillesulaz (« Tentative de meurtre ? ». (JDG de 9 février 1936, voyez l'article dans l'annexe)

21 JDG de 8 juillet 1923, p.5, André Fustier reçoit le diplôme pour peintre en lettre.

22 AEG : N° 995

23 JDG de 8 septembre 1907, p.5, avis de décès

24 Orphelin à douze ans, Géo FUSTIER était un artiste peintre, graveur, affichiste et architecte d'intérieur de grande valeur. Il s'est empressé de maquiller ses papiers d'identité pour entrer plus tôt à l'École des Arts industriels. Il habitait jadis dans l'ancienne douane de Carouge au 116 de la rue de Carouge sur la commune de Plainpalais. De 1911 à 1913, il collabore avec le décorateur Bakst pour les célèbres ballets russes de Diaghilev. Il se déclarait anarchiste. Pendant le meeting du 27 avril 1918 au Bâtiment Electoral, il proteste avec véhémence à l'annonce de l'ordre du jour, ce qui donne lieu à un scandale. Les auditeurs veulent le jeter dehors (CH AEG 2008 va 50.2.139). C'est le créateur des décors et costumes de "la Source de vie", spectacle du quatrième centenaire de la Réformation. Création et pose du beau vitrail du temple de Saint-Gervais. "Au cœur du Vieux-Carouge, rencontre avec le décorateur G.-A. Fustier, inoubliable magicien des festivités d'une Genève bi-millénaire" (CH AEG Archives privées 303.8).

25 JDG de 15 juillet 1912. Circulant à bicyclette, il a une collision avec un char à bras. Il est relevé inanimé avec un épaule fracturé.

26 Origine: Italie

27 Malade en 1921.

28 JDG de 27 décembre 1947. Claude Fustier participait une compétition de dessin pour des en-

Annexe

Le Journal de Genève de 14 septembre 1852

NAISSANCES.
5 sept. *Sabatier*, Marie-Augustine, Genevoise. —
7 sept. *De L'harpe*, Charles-François, Genevois. —
Strasser, Jeanne-Louise-Adèle, Genevoise. — 10
sept. *Fustier*, Joseph, Genevois. — *Jagny*, Marie-
Louise, Française. — *Tremollet*, Jeanne-Emilie,
Genevoise.

Le Journal de Genève de 19 mars 1884

— M. Claude Chevallier et ses
enfants, M. et Mme Gaspard Che-
vallier et leurs enfants, Mme veu-
ve Chevallier et son enfant, M. et
Mme Fustier, M. Antoine Fuli-
quet et sa famille, font part à
leurs amis et connaissances de la
perte douloureuse qu'ils viennent
d'éprouver en la personne de

Mme Chevallier

née Chappaz, leur mère, belle-
mère et grand'mère.

L'honneur se rendra le 20 cou-
rant, à 11 heures du matin, de-
vant la maison mortuaire, rue
Chantepoulet, 7. c2149x

La Gazette de Lausanne de 10 mars 1894

GENÈVE. — Un drame de famille a mis en émoi,
hier vendredi, vers 9 heures du matin, le quartier de
la Cluse. Un jardinier-fleuriste, nommé L. *Fustier*, a
tiré un coup de fusil sur sa femme. La balle est entrée
par la joue et est ressortie par la nuque. La femme a
eu la force de s'enfuir jusque dans le chemin des
Grands-Philosophes, où elle s'est affaissée. Relevée
par des passants, elle a été transportée dans une mai-
son voisine, puis à l'hôpital cantonal. Sa blessure ne
paraît pas mortelle.

Fustier était, paraît-il, adonné à la boisson et plu-
sieurs fois déjà il avait été traité à l'hôpital cantonal
pour « delirium tremens ». Ces jours derniers, il avait
proféré à plusieurs reprises des menaces contre sa
femme.

Le Journal de Genève de 10 mars 1894

CHRONIQUE LOCALE

Drame. — Un drame de famille a mis, hier vendredi, vers neuf heures du matin, le quartier de la Cluse en émoi. Un jardinier-fleuriste nommé L. Fustier, établi dans une campagne située entre la route de Carouge et le chemin des Petits-Philosophes, a tiré un coup de fusil nouveau modèle sur sa femme.

La malheureuse a été atteinte à la joue et la balle est ressortie par la nuque ; elle a eu la force de s'enfuir jusque dans le chemin des Grands-Philosophes, où elle s'est affaissée. Relevée par des passants, elle a été transportée dans une maison voisine, où M. Mercier, assistant à la Maternité, lui a donné les premiers soins, puis à l'hôpital cantonal. M. le professeur Julliard a déclaré que sa blessure n'était pas mortelle, à moins qu'il ne se produise des complications.

L. Fustier était, paraît-il, adonné à la boisson et plusieurs fois déjà il aurait été traité à l'hôpital cantonal pour *delirium tremens*. Ces jours derniers, il avait proféré à plusieurs reprises des menaces contre sa femme et, hier matin, dans un accès de fièvre alcoolique, il a mis ses menaces à exécution. Prenant son fusil d'ordonnance, il a tiré sur sa femme, qui se trouvait dans l'alcôve de sa cuisine. La blessée a pu, comme nous l'avons dit, prendre la fuite et faire environ cinquante mètres avant de s'affaïsser.

M. Aug. Dufour, adjoint au maire de Plainpalais, a fait les premières constatations ; il a trouvé Fustier dans son jardin et l'a fait mettre en état d'arrestation. Fustier a été conduit au poste de la route de Carouge, puis éroué à la prison de Saint-Antoine et mis au secret.

M. le juge Galiffe, remplaçant M. le juge d'instruction, et MM. les substituts Maunoir et Fulliquet se sont rendus à Plainpalais dans la matinée pour procéder à une enquête. Ils ont visité l'appartement où le drame s'est passé et se sont rendus aussi à l'hôpital cantonal pour interroger Mme F.

L'état de la blessée n'a pas permis de l'interroger longuement ; elle n'a pu que confirmer que c'était bien son mari qui avait tiré sur elle. Quant à Fustier, quoique plus calme, il n'a pas encore répondu d'une manière complète aux questions qui lui ont été posées et devra être soumis à un nouvel interrogatoire.

Les enfants des époux F. ont été confiés à des voisins.

(Publié dans l'édition du soir.)

qui est de ses amis politiques. Le rôle d'accusateurs publics ne nous sourit en aucune façon. Nous avons encore assez bonne opinion de notre armée pour croire que l'effet des peines disciplinaires doit être avant tout un effet moral, et qu'il n'est pas besoin de lourdes condamnations pour rappeler nos officiers au sentiment de leurs devoirs.

Drame. — Dans l'interrogatoire que lui a fait subir M. le juge Galiffe, Fustier a maintenu ce qu'il avait déjà déclaré lors de son arrestation, c'est-à-dire que sa femme avait voulu se suicider. Mais toutes les constatations faites par M. le professeur Gosse établissent qu'il est impossible que Mme Fustier ait pu se tirer elle-même un coup de feu avec l'arme de son mari.

D'après les déclarations de l'aîné des enfants de Fustier, ce dernier a déjà manié dans la nuit son fusil, mais ce n'est que vers huit heures et demie du matin qu'il a tiré sur sa femme. Mme F. a, en effet, habillé, vers sept heures et demie, ses enfants, dont les deux aînés se sont rendu à leurs classes à huit heures. Fustier s'était grisé tous ces derniers jours et était rentré ivre tard dans la soirée de jeudi. Depuis quelques années, il s'adonnait à la boisson et maltraitait souvent sa femme ; l'année dernière, M. L., qui habite la même maison, lui avait déjà arraché son fusil des mains, au moment où il en menaçait sa malheureuse femme, pour ne le lui rendre qu'après de longs mois.

Lorsque son mari a tiré sur elle, Mme Fustier devait ouvrir la porte de la cuisine, car on remarque à cette place sur le plancher une mare de sang. L'arme de Fustier a été trouvée dans l'alcôve, ainsi que sa boîte de munitions dans laquelle il manquait une cartouche. Des traces de sang ont été constatées sur un mur ; Mme F., en prenant la fuite, a dû s'y soutenir. Elle est sortie une première fois du jardin dans le chemin des Philosophes, puis est rentrée pour ressortir suivie de son mari. Elle s'est affaissée et a été transportée dans la cour du n° 36 du chemin des Petits-Philosophes, où M. Mercier, interne à la Maternité, lui a fait un premier pansement.

M. le juge d'instruction Léchet et M. Maunoir, substitut du procureur général, se sont rendus hier, vers cinq heures du soir, dans l'appartement des époux Fustier pour continuer l'enquête.

A huit heures du soir, l'état de Mme Fustier semblait s'être aggravé ; elle a demandé à voir ses enfants, disant qu'elle ne passerait pas la nuit.

Le Journal de Genève de 13 mars 1894

Affaire Fustier. — M. le juge Léchet et M. le substitut Maunoir ont interrogé hier après midi, à l'hôpital cantonal, Mme Fustier qui était dans un état fort lucide et qui a pu répondre à leurs questions en restant assise sur son lit. Mme F. a raconté que, depuis huit jours, son mari était presque constamment

ivre et dans une surexcitation extraordinaire. Déjà l'année dernière, Fustier avait, a-t-elle dit, tiré un coup de fusil sur un voisin, mais il avait fort heureusement chargé son arme à blanc. A la suite de cette affaire, Mme Fustier avait caché l'arme de son mari et ne la lui avait rendue que lundi dernier, veille de son inspection. Malheureusement pour elle la pauvre femme avait négligé de cacher de nouveau le fusil de son mari le lendemain. Dans la nuit de jeudi à vendredi, elle l'a entendu aller là où se trouvait le fusil et a entendu un bruit qu'elle attribue à l'ouverture de la boîte de cartouches. Le matin, à la première heure, elle l'a vu maniant l'arme, et au moment où elle commençait à préparer le repas de midi, son mari a mis une cartouche dans l'arme en lui disant : « Tu n'as pas peur au moins ? » Sur la réponse négative de sa femme qui s'était baissée auprès de son fourneau, Fustier mit en joue et fit feu.

MM. Léchet et Maunoir se sont rendus au domicile des époux Fustier. Ils ont pu reconstituer le trajet de la balle. Mme F. ayant été atteinte à la joue gauche, la balle a traversé la mâchoire et est ressortie par la maxillaire inférieure. Elle a traversé la porte de l'alcôve, un carton, un mouchoir et un faux-col et elle est allée s'enfoncer dans le mur de l'alcôve où on l'a retrouvée à une profondeur de trois centimètres. Le trou dans le mur est un peu plus bas que celui de la porte de l'alcôve, ce qui prouve que Fustier a bien tiré sur sa femme et que celle-ci n'a pas voulu se suicider comme Fustier l'affirme.

Le Journal de Genève de 27 mars 1894

Les enfants Fustier, leur grand-père, oncles, M. Claude Chevallier et ses enfants, M. et Mme Gaspard Chevallier et leurs enfants, font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

M^{me} Marie Fustier

née Chevallier

leur mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée dans sa 44^{me} année. IS1

L'honneur se rendra mercredi 28 courant, à midi précis, au Rond-Point de Plainpalais.

Le Journal de Genève de 24 juin 1894

Audience du vendredi 22 juin. — Le 9 mars, quelques instants avant neuf heures du matin le nommé Fustier, jardinier-fleuriste, chemin des Petits-Philosophes, à Plainpalais, s'armant de son fusil d'ordonnance tira à bout portant dans son appartement sur sa femme. La balle l'atteignit à la joue gauche et ressortit par la joue droite, alla se perdre dans le mur, après avoir traversé la paroi de l'alcôve. La femme Fustier se sauva tout ensanglantée jusque dans le chemin des Petits-Philosophes où elle s'affaissa. Des voisins lui ont prodigué des soins en attendant l'arrivée de l'autorité municipale qui fit transporter Mme F. à l'hôpital où elle mourut quelques jours plus tard.

Fustier est un alcoolique qui s'est livré d'une manière démesurée à sa funeste passion pendant les huit jours qui ont précédé le crime. De nombreux témoins défilent devant le jury et leur audition ne s'est terminée qu'à cinq heures du soir.

M. le substitut Maunoir a soutenu l'accusation dans un excellent réquisitoire. La défense de Fustier a été présentée par M^e Willemin qui a plaidé l'acquittement de son client qu'il a cherché à montrer comme irresponsable. Après une assez longue délibération le jury a rapporté un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes et Fustier a été condamné à huit ans de réclusion.

La session a ensuite été déclarée close.

Le Journal de Genève de 12 novembre 1901

Rive droite

Du 21 au 27 octobre

NAISSANCES : Marguerite-Hélène Jaeger, Genève. — Yvonne Eugénie Ernestine Baumann, Valais. — Marguerite Schwander, Bâle. — Louise-Alexandrine Egeli, Thurgovie. — Anaïs-Henriette **Fustier**, Genève.

Le Journal de Genève de 9 janvier 1902

Grand Conseil (*Séance du mercredi 8 janvier*). — Présidence de M. A. Lachenal, président.


La séance est ouverte à 3 h. 40.

Jours et heure des séances. — M. Vuarchet propose que les séances soient fixées au mercredi et au samedi à 2 h. 1/2.

M. Ad. Gros est d'accord avec le mercredi et le samedi. Mais il propose que les séances aient lieu à 3 heures.

La proposition de M. Gros (mercredi et samedi à 3 heures) est adoptée par 61 voix contre 33.

Commission de grâce. — M. Nicodet rapporte au nom de la commission de grâce. Deux recours sont écartés sans discussion, conformément au préavis de la commission.

 Le rapporteur présente en revanche un préavis favorable à la libération immédiate de Louis Fustier. Sur la demande de M. de Candolle, le rapporteur expose que Fustier se croit persécuté par le parquet. C'est un alcoolique invétéré. Cependant il n'est pas fou. La femme de Fustier est morte parce qu'un recours en grâce précédent avait été écarté. Sa peine finit le 7 mars. Il a déjà huit ans de réclusion. Il a l'intention de s'établir comme horticulteur. En le libérant immédiatement, on dissipera ses idées de persécution et on lui permettra de commencer ses travaux horticoles en temps utile.

La grâce est accordée.

Propositions individuelles

Le Journal de Genève de 8 août 1907

Rive droite
Du 28 juillet au 4 août

NAISSANCES : Charles-Samuel Schopfer, Vaud. — René-Edmond Chambaz, Genève. — Samuel-André Bringold, Berne. — Olga Hablützel, Zurich. — Berthe-Jeanne Bugnot, Genève.

DÉCÈS : Marie-Eléonore Girod, veuve Savigny, 86 ans, Genève. — Giovanni-Pietro Falda, marié, 30 ans, Italie. — Hélène Jeanne Fustier, 2 mois, Genève.



Le Journal de Genève de 15 juillet 1912

— Un étudiant, M. Georges **Fustier**, qui circulait à bicyclette à Chantepoulet, est entré en collision avec un char à bras. Le velocemen a été relevé inanimé, avec une épaule fracturée.

Le Journal de Genève de 8 juillet 1923

Fin de l'apprentissage, André Fustier recut le diplôme comme Peintres en lettres :

Weber et Cie).
Groupe III. — *Maçon*: M. Italo Molino (M. V. Olivet). — *Peintres en lettres: ex aequo*: MM. Pierre Comoll et Jean Gargantini (MM. Loutan et fils), Amédée Barut (M. Joseph Falquet), André **Fustier** (M. F. Petremand). — *Peintres en voitures*: MM. Marius Pastore, Emile Rouvière (MM. G. Gangloff, S. A.).

Le Journal de Genève de 24 août 1927

Louis Héribert Fustier :

31 arrestations

La police a procédé, dans la journée de mardi, à l'arrestation de 31 individus, la plupart de jeunes voyous des Pâquis et des Acacias. Vers 14 heures ont été appréhendés : Louis **Fustier**, 46 ans, manœuvre, Genevois, pour rébellion; Charles Ackermann, 21 ans, appareilleur, Soleurois, pour menaces et scandale; Edmée Rouillier, 26 ans, commerçante, Vaudoise, habitant la Chaux-de-Fonds, pour menaces et scandale; Laurent Lenzi, 26 ans, maçon, Tessinois, pour outrages et rébellion. Puis, vers 17 h. 30, Alexandre Chanel, 20 ans, électricien, Genevois, pour dégâts à la propriété. Vers 21 h. 30, pour infraction à l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 courant, Joseph Bufoni, 46 ans, Genevois, sans profession; Fernand Pellaton, 29 ans, horloger, Neuchâtelois; Ernest Muller, 15 ans, Bernois, sans profession; Jean Michel, 36 ans, Bernois, négociant; Fernand Sesana, 24 ans, sans profession, Genevois; André Rime, 18 ans, ferblantier, Fribourgeois; Henri Renaud, 51 ans, couvreur, Vaudois; Louis Berthet, 17 ans, sans profession, Français; Louis Clerc, 16 ans, sans profession, Français; Auguste Lacroix, 18 ans, sans profession, Français; Jean Ermoli, 20 ans, employé, Italien; Fritz Leuenberg, 16 ans, sans profession, Bernois; Walter Zbinden, 18 ans, forgeron, Bernois; Joseph Vuarnoz, 17 ans, sans profession, Fribourgeois; Albert Grange, 20 ans, mécanicien, Genevois; Louis Dupont, 21 ans, sans profession, Genevois; René

Le Journal de Genève de 26 août 1927

Louis Fustier, 46 ans, Genevois, déjà condamné à réitérées fois pour outrages aux agents, a fait rébellion et a menacé les gendarmes. Six jours de prison sans sursis.

Le Journal de Genève de 15 mars 1935

Chambre d'instruction

Présidée par M. le Juge Veillon, la Chambre d'instruction a décerné des mandats de dépôts contre Hermann Kistingner et Lucien Genoud, des voleurs de vélos; elle a renvoyé devant le jury correctionnel Louis **Fustier**, inculqué de vol.

Le Journal de Genève de 23 mars 1934 resp. 7 avril 1934

Léon André Fustier :

Un trio de cambrioleurs arrêtés

- Après de patientes et minutieuses recherches, la brigade de sûreté Excoffier, soit les agents Dreher, Mainard, Howald, Jacquenoud et Rizzoli, ont réussi à mettre la main sur les individus qui, depuis quelques semaines, commettaient des cambriolages dans des magasins, des entrepôts et des domiciles privés. L'arrestation de ces trois peu reluisants personnages a eu lieu dans les circonstances suivantes :

Lors d'un vol récent commis à la cantine du chantier du Palais de la S. d. N. à Varembe, les agents qui procédèrent à l'enquête trouvèrent un pardessus couleur « mastic » que l'un des nocturnes visiteurs avait oublié. Dans une des poches intérieures, la police découvrit un livret militaire français au nom de Laclivet; l'ayant examiné de près, les agents s'aperçurent que le possesseur de cette pièce devait être un nommé Lacuve, bien connu de la police. Celle-ci, après une habile enquête, pouvait mettre la main, la nuit dernière, dans un modeste café de la rive droite, sur l'un des cambrioleurs soupçonnés, Louis Blanche, 1919, électricien, Genevois, et dans la matinée de mercredi sur un complice, André Fustier, 1907, peintre, Genevois, qui fut arrêté sur le chantier des chômeurs de Peissy.

Interrogés par les agents, puis par M. Dupont, chef de la Sûreté, les deux compères ne tardèrent pas à entrer dans la voie des aveux et à révéler le nom du troisième larron, Maurice Lacuve, 1905, Français, dangereux repris de justice, interdit de séjour en France. M. Dupont se rendit à Annemasse, où, dans le bureau de M. Toussaint, commissaire de police municipale, il interrogea Lacuve; celui-ci cependant persiste à nier, tandis que ses deux acolytes ont reconnu sans peine les cambriolages, aussi nombreux que variés, qu'ils ont commis aux endroits suivants : local paroissial de l'avenue Soret, domicile de M. le pasteur Christen, 92, rue de Lyon, à deux reprises, villa de Mme Giel, au chemin Gaberel, Coopérative de consommation, rue Etienne-Dumont, cantine de la S. d. N., sans compter les vols de pardessus — dont celui couleur mastic qui trahit les vauriens — dans des automobiles.

Devant M. le commissaire de police Vibert, assisté de MM. Greffier et Saudino, secrétaires au commissariat, André Fustier et Louis Blanche ont confirmé leurs déclarations; tous deux ont été écroués. Quant à Maurice Lacuve, son extradition sera demandée.

M. Nerbollier, officier de police, accompagné de M. Oguet et de plusieurs agents, s'est rendu mercredi après-midi au café-hôtel de la Croix-Blanche, aux Terreaux-du-Temple; il a procédé à la fermeture de l'établissement.

Les „hauts faits“ de quatre cambrioleurs

Nous avons relaté, la semaine dernière, l'arrestation d'un trio de jeunes cambrioleurs, André Fustier, Louis Blanche et Roger Gothuey, appréhendés à Genève, auxquels il convient d'ajouter le nommé Maurice Lacuve, un redoutable repris de justice arrêté à Annemasse et présentement détenu à la maison d'arrêt de Saint-Julien.

Se basant sur un volumineux rapport reçu par le sous-brigadier de sûreté Excoffier, qui relate par le détail les vols commis chez de nombreux habitants de notre ville, M. Livron, juge d'instruction, a commencé jeudi matin l'instruction de cette importante affaire. Il a entendu les inculpés en présence de leurs défenseurs, Mes Henri Martin et Schucani. Les jeunes gens ont avoué avoir surtout « travaillé » pour Lacuve.

M. Livron se rendra sous peu à Saint-Julien pour interroger Lacuve, qui, vu sa nationalité française, ne peut être extradé, après quoi le juge informateur se dessaisira du cas de ce cambrioleur au profit de la justice française.

Le Journal de Genève de 3 février 1936

Près de Moillesulaz un blessé est trouvé abandonné au bord de la route.

Dimanche matin, vers 4 h. 15, sur la route de Moillesulaz à Annemasse, des passants trouvèrent inanimé le nommé Léon-André Fustier, 31 ans, Genevois, domicilié place de la Madeleine, 8.

Le blessé fut transporté à la clinique de Savoie, à Annemasse, où le médecin de garde diagnostiqua une fracture du bassin et des blessures au cuir chevelu.

Vu l'état très grave de Fustier, il fut immédiatement dirigé sur l'hôpital cantonal, où son état, dimanche à minuit, était très alarmant; Fustier n'avait pas encore repris connaissance.

Le maréchal des logis Genoud et les gendarmes Coissard et Curtet, du poste de Gaillard, eurent immédiatement une enquête et obtinrent de précieux renseignements au café des Amis à Moillesulaz. Vers une heure du matin, Fustier, dont l'amie, une prostituée expulsée de Genève, habite dans cet établissement, s'y est présentée en compagnie d'un ami qui conduisait une camionnette. Des recherches furent entreprises et la gendarmerie genevoise fut mise au courant des faits.

M. Muller, inspecteur, chef du Service des autos, le brigadier Pernet, le sous-brigadier Grivel et le gendarme Uldry, se rendirent à Moillesulaz et de concert avec les autorités françaises, ouvrirent une enquête.

Vers 16 heures, le sous-brigadier Grivel et le gendarme Uldry aperçurent devant le café Gaga, rue du Cendrier, une camionnette dont le signallement correspondait à celui donné par la gendarmerie française. Le conducteur, Marcel Brolli, né en 1913, à Lausanne, naturalisé Français, mécanicien, domicilié à Annemasse, dansait dans la salle du premier. Il fut appréhendé et conduit au poste de la rue Rousseau, où M. Muller arrivait peu après. Brolli reconnut qu'il était l'auteur de l'accident. Fustier, dit-il, avait pris place sur le marche-pied de mon véhicule lorsqu'il tomba et fut traîné sur une distance de seize mètres contre un mur.

Brolli fut alors conduit dans les bureaux de la Sûreté, où il fut interrogé par M. Dolder, officier de police, en présence de M. Cornu, procureur général.

Brolli ayant signé une déclaration demandant à aller s'expliquer à la gendarmerie de Gaillard, il fut conduit dans la soirée sur France et remis aux gendarmes à Moillesulaz.

Le Journal de Genève de 9 février 1936

AFFAIRES JUDICIAIRES

Tentative de meurtre ?

M. Léon-André Fustier, victime de l'accident d'automobile survenu samedi soir à Moillesulaz, et qui est en traitement à l'hôpital cantonal, a déclaré à son frère que c'est volontairement que le conducteur de la camionnette, Marcel B., actuellement écroué à Annecy, l'avait serré contre un mur. Il a ajouté que son coup fait, B. lui avait pris tout l'argent qu'il avait sur lui puis avait décampé.

Après avoir reçu les déclarations de son frère à l'hôpital, M. Fustier s'est rendu auprès de M. Muller, inspecteur, chef du bureau des autos, pour le mettre au courant des faits. A son tour, M. Muller a prévenu M. Cornu, procureur général, qui s'est immédiatement mis en relation avec M. Orsat, procureur de la République à St-Julien. Les autorités françaises ont demandé alors que la victime soit entendue et MM. Dupont, officier de police, et Muller, se sont rendus à l'hôpital. Il a été établi encore que Fustier, en compagnie de B., s'était rendu au café Fellow, à Ambilly, et que les deux hommes étaient pris de vin. Fustier a déclaré que, de retour au café des Amis, à Moillesulaz, B. avait voulu l'abandonner; c'est alors qu'il a sauté sur le marchepied de la camionnette.

Les rapports ont été immédiatement transmis au parquet de St-Julien.

Le Journal de Genève de 20 août 1944

Géo Fustier

JOURNAL DE GENEVE DES SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 AOUT 1944

L'EXPOSITION **MONTRES ET BIJOUX** *DE GENEVE*

C'est aujourd'hui samedi, à 17 heures, que s'ouvrira l'Exposition Montres et Bijoux de Genève, dans les salons de l'hôtel des Bergues, obligeamment mis à la disposition du Comité d'organisation du 19 août au 17 septembre. Rendons tout de suite hommage à ce comité, formé de MM. Georges Ketterer, président, Raoul Perret, vice-président, Jean Gay, Paul Vogel et Charles Stern, et à ses dévoués collaborateurs. Il a su unir l'utile à l'agréable, il a su montrer, avec le concours des exposants, que la Fabrique genevoise d'aujourd'hui est digne de son grand passé.

L'exposition qui va s'ouvrir est présentée dans l'admirable écrin créé par deux artistes de chez nous, Georges Fustier et Percival Pernet. Le grand salon du premier étage a reçu une décoration rose et blanche du meilleur goût, qui s'harmonise heureusement avec les vitrines des bijoux modernes et des parures d'autrefois.

C'est que, grâce au concours précieux des directeurs de nos musées d'Art et d'Histoire et d'Ethnographie, MM. Waldemar Deonna et Eugène Pittard, une rétrospective du bijou suisse à travers les âges (qui comprend près de trois cents pièces) a pu être présentée. MM. Ch. Constantin et E. Nussbaum ont apporté, eux aussi, tout leur soin

Le Journal de Genève de 26 décembre 1947

Claude Fustier (fils de Géo)

Le concours de dessins d'enfants

Il fut très amusant et très instructif, ce premier concours de dessins d'enfants organisé par EXPRESSIONS, 1, passage Malbuisson. MM. Louis Gielly, Georges Chapot et Albert Rheinwald, avec compétence et une grande obligeance dont il faut les remercier, après un tri scrupuleux de 1541 envois, ont distingué 200 dessins qui sont exposés dès à présent à EXPRESSIONS.

Le 1^{er} prix a été attribué à Alain Perrelet, 7 ans.

Le 2^e prix a été attribué à Pierre Wyss, 9 ans.

Le 3^e prix a été attribué à Georges Schwartz, 7 ans.

Viennent ensuite, ex aequo : Bietry Bernard, 9 ans, Cretin Jean-Claude, 9 ans et demi, Fustier Claude, 8 ans, Krauchi Mady, 13 ans, Naef Anne-Marie, 12 ans et demi, Siggen Pierre, 6 ans, von Roth Ernest, 9 ans.

La liste complète des lauréats est affichée à EXPRESSIONS. Trois cents prix de consolation récompensent les efforts d'autres concurrents. Espérons qu'ils seront plus heureux l'an prochain. Il ne faut pas qu'ils oublient qu'un concours ne peut distinguer tous les participants.

Qu'ils viennent plutôt examiner attentivement les dessins primés, dont la diversité, les petites trouvailles et les maladresses naïves constituent un des plus beaux attraits de cette manifestation. Cette première exposition est incontestablement une réussite et l'animation qui règne dans les salons d'EXPRESSIONS en témoigne largement.

P 19361 X

Le Journal de Genève de 24 juillet 1950

Léon Fustier

Rixe sanglante aux Pâquis. — M. Léon Fustier, 45 ans, Genevois, peintre en lettres, 3 rue de Bâle, qui se trouvait au café dénommé « Au Gaz », ayant asséné brusquement un violent coup sur la tête d'un autre consommateur, M. René Matile, 43 ans, Neuchâtelois, matelassier, celui-ci, provoqué, se leva et porta deux coups de poing au visage de M. Léon Fustier. Mais ce dernier perdit l'équilibre et tomba si malencontreusement sur l'angle d'une table qu'il se fractura le crâne et mourut immédiatement. M. Jacquemoud, officier de police, a inculpé M. Matile de lésions corporelles ayant entraîné la mort et l'a fait écrouer à la prison de Saint-Antoine. Des prises de sang ont révélé la présence de 1 1/2 ‰ d'alcool chez M. Matile et de 2 1/2 ‰ en ce qui concerne M. Fustier.

Le Journal de Genève de 25 juillet 1950

CHOSSES ET AUTRES

Après une rixe mortelle. — M. le juge d'instruction Correvon a interrogé René Matile, écroué à la suite de la rixe, survenue au café « Au Gaz », à la rue de la Navigation, et qui coûta la vie à M. Léon Fustier, père de deux enfants. Le prévenu a confirmé les déclarations qu'il avait faites à la police, puis a regagné sa cellule, le magistrat ayant décerné un mandat d'arrêt. L'autopsie du corps de la victime a établi que la mort était due à une forte hémorragie cérébrale consécutive à la rupture de l'artère sylvienne.